

Réf. EG/SF 113782
Affaire suivie par Emilie GRONDIN



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU



0122.00448-A

Paris, le **18 JAN, 2022**

Objet : Projet de modification n° 1 du PLU de FONTENAY-AUX-ROSES

Vos réf. : 1221-03965-D – Affaire suivie par Marie BLANZE

Monsieur le Président,

Par courrier visé en référence, réceptionné le 16 décembre 2021, vous avez adressé au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) le dossier de modification n° 1 du PLU de Fontenay-aux-Roses.

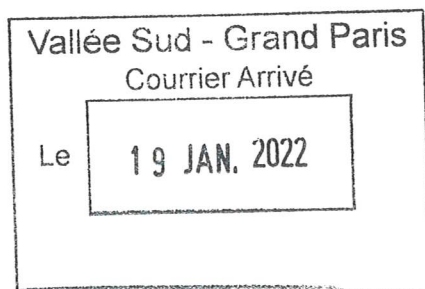
Le SEDIF ne possède aucune installation en superstructure à Fontenay-aux-Roses, mais uniquement des canalisations de transport et de distribution enterrées.

Après analyse, ce projet de modification n'appelle pas d'observations particulières à l'égard des équipements du SEDIF.

Toutefois, compte tenu des constructions et aménagements projetés, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que toute urbanisation nouvelle ou toute opération de voirie pourra nécessiter l'adaptation (renforcement ou extension) du réseau public de distribution d'eau, afin d'ajuster sa capacité aux besoins des usagers et d'assurer la défense incendie.

Je vous invite donc à prendre en compte les dispositions relatives aux participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations d'occupation du sol prévues par le Code de l'urbanisme, visant à donner aux communes les moyens de financer lesdites infrastructures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.



Le Président,

André Santini

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Copie au Maire de Fontenay-aux-Roses

Monsieur le Président

A l'attention de Benoît BLOT

Vice-président en charge de la gestion durable des déchets,
de l'assainissement, des espaces publics, du projet Hydrogène et du PLUi
Etablissement public territorial Vallée Sud Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 FONTENAY-AUX-ROSES